



## Vente d'un bien immobilier en pologne

-----  
Par Visiteur

Bongour,  
J'ai acquis la nationalité française en 1975 et je réside en France. En Pologne je possède un bien immobilier hérité de ma mère en 2002.  
Aujourd'hui j'aimerais vendre ce bien, transférer l'argent en France. Valeur < 75 000 euros. Les impôts de vente seront réglés en Pologne.

Dois-je payer les taxes ou impôt en France ?

Merci de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

A partir du moment où les droits de mutation (impôts) ont bien été payés en Pologne, vous pouvez tout à fait transférer cet argent en France, en faisant un virement bancaire sans avoir à payer un quelconque impôt. Vous ne payerez que les frais bancaires liés au transfert d'argent.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse mais vous n'avez pas mentionné <à payer un quelconque impôt> en France bien sûr.  
Merci pour la précision.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui, pas d'impôt à payer en France ni en Pologne puisque vous avez déjà payé les impôts liés à la succession et à la vente!

Très cordialement.